



## **Termes de référence pour l'audit financier pour le projet TOWARDS EQUALITY**

**Entité :** Empow'Her Global

**Objet :** Audit du Projet TOWARDS EQUALITY

Projet de renforcement du pouvoir d'agir des femmes et des communautés en Bosnie-Herzégovine afin d'informer de nouvelles stratégies régionales et de favoriser l'égalité de genre en Europe de l'Est (convention de financement CBA1003 01 M)

**Période à auditer :** du 08/01/2024 au 07/01/2027

**Date limite de dépôts des offres :** 23 septembre 2024

**Date estimée de démarrage :** 21 octobre 2024

**Lieux de l'audit :** Paris (France), Sarajevo (Bosnie-Herzégovine) et à distance

### **Table des matières**

Présentation de Empow'Her Global	2
Présentation du partenaire	2
Description du projet	2
Objectif de l'audit	7
Organisation de l'audit	7
Déroulement et Étendue de l'audit	7
Rapports à fournir	8
Calendrier indicatif de l'audit	9
Documents de référence	9
Proposition technique et financière	10
Traitements des applications	10
Envoi des offres	11
Annexes	11

## I. Présentation de Empow'Her Global

Empow'Her Global est une association régie par la loi de 1901, dont le siège social est situé au 82, rue du Faubourg Saint Martin, 75010 Paris, France, qui œuvre depuis 2013 pour l'empowerment des femmes à travers le monde en renforçant leur capacité à entreprendre. Notre approche est basée sur le fait que l'accès inégal aux ressources économiques et à l'entrepreneuriat fait partie du continuum de la violence basée sur le genre, et que nous devons agir à tous les niveaux pour transformer le secteur de l'entrepreneuriat en un écosystème plus inclusif, où les femmes exercent leur plein potentiel, entraînant un changement de paradigme sociétal. Convaincu·e·s que l'entrepreneuriat est un puissant levier d'émancipation, nous mettons en œuvre des programmes de soutien innovants et adaptés au contexte pour renforcer les capacités décisionnelles et entrepreneuriales des femmes, leur permettre d'investir et d'être reconnues pour leur rôle crucial dans l'économie, et contribuer à la diffusion de nouveaux récits inclusifs et responsabilisants.

## II. Présentation du partenaire

Le projet se déroule en Bosnie-Herzégovine et plus largement en Europe de l'Est.

Pour le déploiement des activités, ce projet est mené avec ZENE ZA ZENE INTERNATIONAL, association de droit bosnien, dont le siège est situé Alekse Šantića 2, 71 000 Sarajevo, Bosnia and Herzegovina,

Zene Za Zene International a été formellement enregistrée en 2003 mais était déjà active depuis 1994 en tant que branche bosnienne du réseau Women for Women International (WfWI) - centré sur l'action des femmes et leur soutien en période de conflits. Depuis son institutionnalisation, ZZI mène en BiH des actions d'appui et d'accompagnement des femmes afin d'améliorer leur situation économique, politique et sociale et d'ainsi permettre leur pleine participation dans les prises de décision, tant dans leurs familles qu'au sein de leurs communautés.

## III. Description du projet

Le projet Towards Equality vise à **impulser des dynamiques égalitaires, inclusives et féministes en Europe de l'Est et en particulier en Bosnie-Herzégovine**, où les contextes géopolitiques, économiques et sociaux actuels entravent fortement les droits des femmes et la lutte contre les inégalités de genre.

La logique d'intervention repose sur deux principes :

- Renforcer l'émancipation économique des femmes et impulser une dynamique collaborative favorisant l'égalité de genre en Bosnie-Herzégovine à **travers la création et l'animation d'un Tiers-Lieu à Sarajevo et le développement d'un programme d'accompagnement à l'entrepreneuriat** ;
- Encourager l'établissement de stratégies d'empowerment des femmes à l'échelle européenne à **travers la production de données (étude, impact, cartographie d'acteur.ices), la mise en place de communautés d'apprentissages avec d'autres organisations d'Europe de l'Est et l'organisation d'un forum en fin de projet.**

Afin de renforcer l'ensemble de ces dynamiques de manière simultanée et durable, le projet intègre des interventions à l'échelle individuelle, communautaire et sociétale et visera à la fois les femmes en BiH, ainsi que les écosystèmes féministe et entrepreneurial engagés dans la promotion de l'égalité de genre en Europe de l'Est.

### Présentation du projet financé par l'AFD

Durée	36 mois
Budget total contractuel	1 500 000 € dont 80% financé par l'AFD (soit 1 200 000€)
Lieux	Bosnie-Herzégovine & Europe de l'Est
Thématiques	Entrepreneuriat des femmes, égalité des genres
Public visé	Femmes entrepreneuses et porteuses de projets entrepreneuriaux, écosystèmes féministe et entrepreneurial en Europe de l'Est
Objectifs de l'action	<p><b>Objectif général :</b> Renforcer le pouvoir d'agir des femmes et des communautés en BiH afin d'informer de nouvelles stratégies régionales et de favoriser l'égalité de genre en Europe de l'Est</p> <p><b>Objectifs spécifiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• OS1 - Renforcer l'émancipation économique des femmes et impulser une dynamique collaborative favorisant l'égalité de genre en Bosnie-Herzégovine à travers la création et l'animation d'un Tiers-Lieu à Sarajevo ;</li> <li>• OS2 - Encourager l'établissement de stratégies d'empowerment des femmes à l'échelle européenne à travers la production de données, la mise en place de communautés d'apprentissages et la mise en réseau entre OSCs.</li> </ul>
Bénéficiaires directs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1350 femmes prenant part à des actions de formation, d'information et de réseautage pour développer leurs compétences et ressources entrepreneuriales en BiH (femmes issues de zones urbaines et rurales à la recherche de nouvelles opportunités économiques) dont 220 bénéficiant des programmes d'accompagnement décrits en A.2.2 ;</li> <li>• 1000 utilisatrices actives du Tiers Lieu</li> <li>• 5 000 personnes bénéficiaires des actions de sensibilisation menées en BiH ;</li> <li>• 15 OSC prenant part aux communautés de pratiques ;</li> <li>• 21 OSC participant au Learning Expeditions ;</li> <li>• 500 participant·e·s au Forum.</li> </ul>
Bénéficiaires indirects	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les proches et familles des femmes bénéficiaires des parcours d'accompagnement</li> <li>• 70 expert·e·s, coach, mentors et formateur·rice·s ;</li> <li>• Plus de 80 OSC et tiers lieux consultés, mobilisés, visibilisés par le projet</li> <li>• Les 5000 participant·e·s au Festival Agir pour un Monde féministe</li> <li>• La société civile féministe mondiale qui bénéficiera de la diffusion des résultats de recherche du projet</li> </ul>

## Objectifs spécifiques, résultats, activités et indicateurs de suivi associés

Objectif général : renforcer le pouvoir d’agir des femmes et des communautés en BiH afin d’informer de nouvelles stratégies régionales et de favoriser l’égalité de genre en Europe de l’Est.		
Résultats	Activités	Indicateurs associés
Résultat n°1 : Un tiers-lieu dédié à l’égalité de genre à Sarajevo fournit un espace sûr d’apprentissages et d’opportunités aux femmes et mobilise les acteur·rice·s de l’écosystème entrepreneurial et féministe	A.1.1. Ouverture et gestion pérenne d’un tiers-lieu "Sist'Her" à Sarajevo dédié à l’égalité de genre	<p><b>Indicateurs de suivi de l'activité du R1 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● 1 tiers lieu SH Sarajevo est inauguré et est ouvert au public cible</li> <li>● 1 000 utilisatrices actives du lieu sur la durée du projet</li> <li>● 5 personnes morales et/ou physiques se réunissent 3 fois au moins au cours du projet au sein du Comité de Programmation</li> <li>● 1 stratégie de gouvernance inclusive et partagée est produite et inclut une réflexion sur la participation des usager·e·s du lieu</li> <li>● Nombre d’actions de sensibilisation organisées à SHS</li> <li>● Nombre d’impressions et de réactions aux publications sur les réseaux sociaux</li> <li>● 1 espace de vente dédié au sein de SHS</li> <li>● Nombre d’actions et événements de promotion des produits et services des entrepreneuses Sist’Her</li> </ul> <p><b>Indicateurs de résultat du R1 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre de personnes morales ou physiques mobilisées autour du Tiers-Lieu</li> <li>● % d’amélioration de la perception des enjeux liés au genre en Bosnie.</li> </ul>
	A.1.2. Mobilisation des acteur·rice·s clés de l’écosystème entrepreneurial et féministe	
	A.1.3. Sensibilisation des publics cibles aux problématiques d’égalité de genre à travers une programmation riche et variée impulsée par SHS ;	
	A.1.4. Mise en place d’espaces de vente et de promotion au sein du tiers-lieu pour faciliter l’accès au marché des entrepreneuses	
Résultat n°2 : Une large offre de services et de parcours d’accompagnement dispensés à SHS et dédiés aux femmes permet l’émergence de nouveaux projets et alliances	A.2.1. Conception des parcours d’accompagnement, production des supports de formations et identification des intervenant·e·s sur la base du diagnostic ;	<p><b>Indicateurs de suivi de l'activité du R2 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● 1425 femmes participent aux activités de l’école entrepreneuriale <ul style="list-style-type: none"> <li>● 75 femmes participent au parcours d’incubation</li> <li>● 225 femmes participent aux bootcamps</li> <li>● 375 femmes participent aux ateliers découvertes</li> <li>● 750 participations aux formations collectives</li> </ul> </li> <li>● 15 bootcamps sont organisés</li> <li>● 375h d’accompagnement individualisé</li> <li>● 25 ateliers de découverte</li> <li>● 50 formations collectives</li> <li>● 10 dotations financières attribuées</li> <li>● 10 entrepreneuses mentorées</li> <li>● 10 mentorats mobilisés</li> </ul> <p><b>Indicateurs de résultat du R2 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre de projets incubés en activité à la fin du projet</li> </ul>
	A.2.2. Déploiement de parcours d’accompagnement à l’entrepreneuriat pour les femmes en Bosnie ;	
	A.2.3. Soutien financier et mentorat de 20 entrepreneuses	

<p>Résultat n°3 : A travers une approche orientée changement, un transfert de compétences et de savoirs-faires s'opère entre les partenaires au service des bénéficiaires</p>	<p>A.3.1. Diagnostic des compétences et besoins en renforcement des équipes de ZZI ;</p>	<p><b>Indicateurs de suivi de l'activité du R3 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● 1 diagnostic des compétences</li> <li>● 1 plan de renforcement de compétences dispensés en présentiel et distanciel</li> <li>● 1 rapport d'évaluation des acquis et de capitalisation des pratiques</li> <li>● 1 méthodologie AOC d'évaluation du changement des parties prenantes</li> </ul> <p><b>Indicateurs de résultat du R3 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre de nouveaux outils et supports créés par ZZI</li> <li>● % d'amélioration de la perception de ses compétences et de sa légitimité par les équipes de ZZI</li> </ul>
	<p>A.3.2. Renforcement holistique de ZZI sur la gestion et l'animation d'un tiers-lieu, l'accompagnement d'entrepreneuses, la capitalisation et la mesure d'impact ;</p>	
	<p>A.3.3. Evaluation des apprentissages et compétences acquises par les partenaires à l'issue du projet (approche orientée changement)</p>	
<p>Résultat n°4 : La production de données et de savoirs autour de l'émancipation économique des femmes en Europe de l'Est contribue à faire émerger solutions et recommandations en faveur de l'égalité de genre</p>	<p>A.4.1. Conduite d'une étude préliminaire socio-comportementale (CAP) auprès des publics cibles en Bosnie afin d'orienter la stratégie d'intervention ;</p>	<p><b>Indicateurs de suivi de l'activité du R4 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● 1 étude préliminaire socio comportementale</li> <li>● 1 cartographie des acteurs clés en Bosnie</li> <li>● 1 indicateur agrégé d'empowerment</li> <li>● 1 rapport d'impact de l'empowerment des bénéficiaires produit et diffusé</li> <li>● 1 cartographie des Tiers-Lieux</li> <li>● 1 toolkit des bonnes pratiques pour l'animation d'un tiers-lieu féministe</li> </ul> <p><b>Indicateurs de résultat du R4 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'acteur·rice·s et de bonnes pratiques identifiées à travers la cartographie et le toolkit</li> <li>● Niveau de diffusion des données issues du projet</li> </ul>
	<p>A.4.2. Mesure de l'empowerment des femmes accompagnées par le projet (MI) ;</p>	
	<p>A.4.3. Production et diffusion d'un toolkit des bonnes pratiques pour la création et l'animation d'un tiers-lieu féministe</p>	
<p>Résultat 5 : Les acteur·rice·s impliqué·e·s dans l'entrepreneuriat et l'empowerment des femmes en Europe de l'Est partagent leurs apprentissages, créent des alliances et s'engagent collectivement vers l'égalité de genre</p>	<p>A.5.1. Développement de communautés de pratiques et de savoirs à l'échelle de l'Europe de l'Est pour encourager l'empowerment des femmes ;</p>	<p><b>Indicateurs de suivi de l'activité du R5 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● 3 communautés de pratiques réunissant 15 OSC</li> <li>● 3 factsheets / policy briefs</li> <li>● 10 sessions thématiques en ligne</li> <li>● 21 participations aux LEX</li> <li>● Nombre de collaborations ayant émergé des LEX</li> <li>● 1 délégation au Festival "Agir pour un monde féministe" avec 1 stand et 3 participations aux tables rondes</li> <li>● 1 forum à Sarajevo - 500 participant·e·s</li> <li>● 1 rapport d'impact de fin de projet</li> <li>● Retombées presse (articles, tribunes) et mentions du Forum sur les réseaux sociaux</li> </ul> <p><b>Indicateurs de résultat du R5 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● % de structures ayant établi des liens partenariaux avec de nouvelles organisations et/ou connecté avec de nouvelles opportunités</li> <li>● % d'OSC estimant être mieux outillées pour oeuvrer à l'empowerment des femmes</li> </ul>
	<p>A.5.2. Organisation de learning expeditions (LEX) pour des structures dédiées à l'empowerment des femmes à l'échelle européenne, permettant d'activer de nouvelles stratégies sur la base des apprentissages du projet ;</p>	
	<p>A.5.3. Organisation d'un Forum à Sarajevo visant à partager les résultats du projet, activer des synergies et s'aligner sur un agenda féministe</p>	

## IV. Objectif de l'audit

Le projet mis en œuvre par Zene Za Zene et Empow'Her Global, projet financé à hauteur de 80% par l'AFD, doit faire l'objet d'un audit financier externe pour les dépenses réalisées au sein du projet. La recherche de l'auditeur externe est l'objectif des termes de référence ici présents.

La mission de cet audit est prévue pour toute la durée du projet, et comprend un audit à mi-parcours (période de janvier 2024 à juin 2025) qui prendra place entre septembre et octobre 2025, ainsi qu'un audit final en fin de projet (période de juillet 2025 à janvier 2027). Celui-ci prendra place entre avril et mai 2027.

L'auditeur sélectionné devra exprimer une opinion professionnelle et indépendante sur le rapport financier établi par Empow'Her Global pour les dépenses mises en œuvre dans le cadre du projet. L'auditeur devra :

- Respecter la liste des vérifications à accomplir, présentée en annexe 1,
- S'assurer de la conformité du rapport financier au modèle requis par l'AFD,
- S'assurer de l'éligibilité des dépenses effectuées durant le projet et reportées dans le rapport financier,
- Se prononcer sur le respect des procédures listées dans la Convention de financement avec l'AFD et dans le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD (<https://www.afd.fr/fr/les-organisations-de-la-societe-civile>),
- Certifier le rapport financier à présenter à l'AFD.

## V. Organisation de l'audit

### V.1. Méthodologie et approche de l'audit

Le consultant proposera une note méthodologique pour la réalisation de cet audit. Celle-ci devra notamment préciser la méthodologie d'échantillonnage permettant d'assurer la représentativité des dépenses à contrôler au niveau global et pour chaque rubrique budgétaire.

### V.2. Lieu d'intervention

Les interventions se dérouleront principalement :

- au siège de Empow'Her Global, situé 82, rue du Faubourg Saint Martin, 75010 Paris, France,
- à distance avec une méthode de revue de pièces en version électronique.

### V.3. Langue de partage des pièces justificatives

Les rapports narratifs et financiers du projet seront disponibles en langue anglaise.

Cependant, les documents internes de nos deux organisations étant principalement en Bosnien et Français, nous souhaiterions que le cabinet choisi ait la capacité de compréhension de ces deux langues et/ou prenne à sa charge les travaux de traduction des pièces justificatives demandées dans le cadre de l'audit.

En effet, nous ne serons pas en mesure de traduire l'ensemble des documents composant nos procédures financières, RH et d'activité, en anglais.

## VI. Déroulement et étendue de l'audit

Chaque audit se découpera en plusieurs temps :

### VI. 1. Réunion de cadrage avec l'auditeur

Cette réunion devra se tenir dans le mois suivant la signature du contrat. L'objectif principal de cette réunion est une bonne compréhension réciproque du périmètre et des modalités de contrôle de l'audit. Elle doit permettre aux organisations concernées par l'audit de renforcer leurs procédures internes indispensables au respect de leurs obligations contractuelles afin, à terme, de faciliter le travail de contrôle de l'auditeur et de limiter au maximum le taux de dépenses inéligibles constatées en fin d'exécution de projet. Cette réunion peut également permettre à l'auditeur d'émettre des recommandations à ces organisations en début de projet.

### VI. 2. La réalisation et la restitution de l'audit financier

L'examen comprendra comme tâches principales de :

- S'assurer que toutes les dépenses ont été encourues conformément aux dispositions prévues dans la Convention de financement et dans le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD, avec une vigilance particulière sur les engagements relatifs à la passation des marchés.
- Vérifier les critères d'éligibilité des dépenses reportées dans le rapport financier
- Vérifier les ressources affectées au projet et la bonne imputation des dépenses par bailleur.

Les critères d'éligibilité des dépenses sont principalement les suivants :

- Les dépenses ont été réellement encourues et ce pendant la période couverte par la Convention de financement
- Les dépenses encourues étaient prévues au budget et sont classées dans la bonne catégorie budgétaire.
- Les dépenses encourues étaient nécessaires à la mise en œuvre du projet
- Les dépenses encourues et reportées dans le rapport financier ont été enregistrées et allouées au projet dans le système comptable de Empow'Her Global ou dans celui de ses partenaires conformément aux normes de comptabilité applicables dans le pays d'établissement de ces derniers et aux pratiques comptables habituelles.

L'auditeur réalisera l'ensemble des vérifications mentionnées dans la liste de vérification en annexe 1. Si certains points n'ont pas pu être vérifiés, il conviendra de le préciser et d'en donner la raison dans la lettre de management.

## VII. Rapports à fournir

A l'issue de la réunion de cadrage décrite dans la partie V1 l'auditeur rédigera, en toute indépendance, une note de cadrage qui consignera ses principales recommandations pour la mise en œuvre de l'audit financier.

La réalisation de l'audit financier décrit dans la partie V2 devra avoir lieu après la fin du projet (7 Janvier 2027). Le rapport d'audit devra être fourni dans les six mois qui suivent la fin du projet. Il doit impérativement justifier la vérification des dépenses, apporter des commentaires sur

chacun des contrôles. Il doit indiquer le montant des dépenses déclarées inéligibles (également commenté pour chaque dépense concernée). Les procédures de mise en concurrence, les rétrocessions et les valorisations doivent également être évaluées et commentées.

La liste de vérification (cf. annexe 1) doit être annexée au rapport d'audit.

Une lettre de management reprenant les principales conclusions du rapport de vérification des dépenses et formulant les principales recommandations.

## VIII. Calendrier indicatif de l'audit

Etape	Date
Appel à candidatures	02/09/2024
Date limite de réception des offres	23/09/2024
Attribution du marché	21/10/2024
Réunion de cadrage avec l'auditeur ou le cabinet d'audit sélectionné	novembre 2024
Période de l'audit financier #1 si applicable	septembre-octobre 2025
Période de l'audit financier #2	avril - mai 2027
Remise des rapports d'audit	Au plus tard un mois après la fin de l'audit
Remise de la lettre de management reprenant les principales conclusions du rapport d'audit et formulant les principales recommandations	Au plus tard un mois après la fin de l'audit

## IX. Documents de référence

- Convention de financement du projet entre Empow'Her Global et l'AFD
- Le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD <https://www.afd.fr/sites/afd/files/2020-04-10-34-35/guide-methodologique-initiatives-avril-2020.pdf>
- Convention entre Empow'Her Global et Zene Za Zene
- Les rapports narratifs du projet
- Les rapports financiers du projet
- Le budget détaillé du projet
- Les pièces justificatives nécessaires aux vérifications

## X. Proposition technique et financière

Le consultant invité à soumissionner devra fournir les éléments suivants à Empow'Her Global.

Une **proposition technique** qui devra indiquer :



- La méthodologie proposée pour la conduite de l'audit ;
- Les références et expériences du consultant (3 pages maximum) ;
- Le CV du ou des intervenants et la répartition des responsabilités ;
- Le calendrier prévisionnel d'intervention ainsi qu'une estimation des charges en hommes/jours.

**Une proposition financière** qui devra indiquer :

- Les coûts totaux de l'audit en EUR TTC ;
- Les modalités de paiement (échancier).

**Profil recherché :**

- L'associé signataire du rapport doit être un expert-comptable diplômé et membre des associations professionnelles des Experts Comptables;
- Les personnels associés devront avoir une expérience dans les audits projets financés par les bailleurs publics français;
- Application de standards professionnels reconnus (IFAC, IDEAS, ...)
- Maîtrise des langues françaises et anglaises, et connaissance du serbo-croate et/ou moyens internes disponibles de traduction des pièces justificatives en cette langue

La Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social complétée et signée par la personne habilitée, si le marché est supérieur ou égal à 20 000 euros (cf. annexe 2).

## **XI. Traitements des applications**

Le Consultant sera choisi par la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût :

- **Offre technique** : compréhension des TDR, méthodologie, expériences du ou des consultants
- **Offre financière** : tarifs journaliers, nombre de jours proposés, frais annexes, offre globale correspondant au budget disponible

L'évaluation technique suivra la grille d'évaluation suivante:

Critères	
<b>OFFRE TECHNIQUE</b>	<b>60%</b>
Compréhension des TDR/Présentation de la méthodologie utilisée	5%
Références et expériences du consultant	30%
<i>Expériences d'audit de structures ONG</i>	10%
<i>Expériences d'audit de projets internationaux</i>	10%
<i>Expérience dans l'audit de financement public</i>	10%
Langue des intervenants	10%
CV du ou des intervenants/partage des responsabilités	10%
Calendrier prévisionnel d'intervention/estimation des charges en jour/homme	5%
<b>OFFRE FINANCIÈRE</b>	<b>40%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>

Une fois les offres reçues et analysées, les demandeurs se réservent le droit de négocier les propositions avec les candidats présélectionnés.

Le demandeur se réserve également le droit de ne sélectionner aucun candidat si aucune offre n'était jugée satisfaisante.

Toute information concernant le projet TOWARDS EQUALITY et incluse dans les documents de cet appel d'offres ou fournie séparément doit être traitée de façon strictement confidentielle par le prestataire. Les demandeurs acceptent de ne divulguer ou publier aucune information relative à cet appel à d'offres.

De la même façon, tout document fourni par le prestataire sera considéré comme confidentiel.

## **XII. Envoi des offres**

Les offres sont à envoyer, par mail, en langue française ou anglaise, avec en objet la référence : Auditeur financier pour le projet TOWARDS EQUALITY", impérativement aux adresses suivantes : [lea.leclercq@empow-her.com](mailto:lea.leclercq@empow-her.com) et [adeline@empow-her.com](mailto:adeline@empow-her.com) avec demande d'accusé de réception.

*Date limite d'envoi des candidatures : le 23 septembre 2024*

**Soazig Barthelemy,**

Directrice de l'association EMPOW'HER GLOBAL

**Empow'Her Global**  
Association loi 1901  
82, rue du Faubourg Saint Martin  
75010 Paris  
SIRET : 802 356 295 00047



## **XIII. Annexes**

**XIII.1. Liste de vérification audit financier/Questionnaire à remplir par l'auditeur et à remettre à l'Agence Française de Développement**

**XIII. 2. Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social**

**XIII. 3. Budget du Projet**

### XIII.1. Liste de vérification audit financier

L'auditeur retenu au titre de l'appel d'offre s'engage à réaliser l'ensemble des vérifications suivantes, et à **annexer cette liste complétée et signée au rapport d'audit final**. Si certains points n'ont pas pu être vérifiés, il conviendra de le préciser et d'en donner la raison dans la lettre de management.

<b>Auditeur (nom/statut/adresse) :</b>
<b>Certification/qualification :</b>
<b>OSC ou partenaire audité :</b>
<b>Dates de l'audit :</b>
<b>N° convention AFD</b>
<b>Montant audité :</b>
<b>Tranches :</b>

<b>1. QUESTIONS DE CONTRÔLE</b>	<b>Oui, le point a été vérifié</b>	<b>Rajouter un commentaire si le point n'a pas pu être vérifié</b>
<b>1.1. Modalités du contrôle</b>		
Une réunion de cadrage entre l'auditeur et l'OSC a-t-elle été tenue dans les 12 premiers mois de mise en œuvre du projet?		
L'échantillonnage des dépenses à vérifier a-t-il été défini de façon indépendante par l'auditeur ?		
L'échantillon de dépenses à vérifier est-il supérieur à 50% du montant total des dépenses du projet ?		

1. QUESTIONS DE CONTRÔLE	Oui, le point a été vérifié	Rajouter un commentaire si le point n'a pas pu être vérifié
<b>1.1. Modalités du contrôle</b>		
Chaque rubrique du budget a-t-elle fait l'objet de vérifications pour un montant significatif ?		
Le contrôle des dépenses gérées localement a-t-il été effectué par l'auditeur ? Si cela est le cas, veuillez expliciter la méthode de contrôle (déplacement sur le terrain, association avec un cabinet d'audit local, remontée des pièces locales au niveau du siège, etc.) ?		
<b>1.2. Obligations contractuelles</b>		
Les documents contractuels (formulaire de candidature, convention de financement, accord de partenariat) existent-ils ; sont-ils signés et datés ?		
Existe-t-il un système clair de gestion comptable et financier ? Les responsabilités de l'OSC, de la coordination du projet, de la gestion et des contrôles financiers ont-elles été clairement définies ?		
Les dispositions incluses dans la convention ainsi que celles prévues par le guide méthodologique en vigueur au moment de l'octroi ont-elles été respectées ?		

1. QUESTIONS DE CONTRÔLE	Oui, le point a été vérifié	Rajouter un commentaire si le point n'a pas pu être vérifié
1.1. Modalités du contrôle		
1.3. Analyse du plan de financement		
Le plafond appliqué aux valorisations de 25 % maximum du budget total du projet a-t-il bien été respecté? Point d'attention, les valorisations ne peuvent pas apparaître dans les contributions de l'AFD et des ministères français.		
Les modalités de calcul des valorisations explicitées dans le guide méthodologique ont-elles bien été respectées?		
<p>Le budget convenu contractuellement a-t-il été globalement respecté, dans la limite des règles définies par rubrique budgétaire et partenaire?</p> <p>Si vous avez constaté une variation supérieure à 20% du total de chacune des rubriques budgétaires, a-t-elle fait l'objet d'un avis de non objection de la part de l'AFD?</p>		
<p>Dans le tableau des dépenses, les plafonds prévus par le guide méthodologique ont-ils bien été respectés :</p> <p>- La rubrique « divers et imprévus » est plafonnée à 5 % du total des coûts directs du projet (hors coûts indirects et de structure)</p>		

1. QUESTIONS DE CONTRÔLE	Oui, le point a été vérifié	Rajouter un commentaire si le point n'a pas pu être vérifié
<b>1.1. Modalités du contrôle</b>		
<p>- Si l'OSC a prévu une ligne spécifique « personnel du siège dédié au projet » dans la rubrique budgétaire « Ressources Humaines », les coûts indirects sont plafonnés à 10% des coûts directs du projet</p> <p>- Si l'OSC a déclaré des coûts indirects à concurrence de 12% des coûts directs du projet, a-t-on vérifié que la rubrique «Frais de voyages et déplacement et de mission» n'inclue que les frais de mission du personnel du siège (perdiems et frais de transport) ?</p>		
Les partenaires et parties prenantes bénéficiaires de rétrocessions supérieures à 5 000 € ont-ils été systématiquement signalés à l'AFD ?		
<b>1.4. Vérification du système comptable</b>		
Dans la comptabilité de l'OSC, existe-t-il un code analytique dédié aux recettes et dépenses induites par le projet ?		
Le montant indiqué dans le rapport d'exécution peut-il être réconcilié avec une liste de dépenses extraite du système comptable?		
Le système d'enregistrement permet-il d'attribuer à chaque dépense une facture ou une pièce comptable d'une valeur probante équivalente ?		

1. QUESTIONS DE CONTRÔLE	Oui, le point a été vérifié	Rajouter un commentaire si le point n'a pas pu être vérifié
<b>1.1. Modalités du contrôle</b>		
Le système d'enregistrement permet-il d'attribuer à chaque dépense un justificatif de paiement (généralement un relevé bancaire, une confirmation de virement bancaire, un ticket de caisse) ?		
<b>1.5. Contrôle des dépenses</b>		
<p><b><u>Conformité à la législation applicable</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les règles communautaires et nationales ont-elles été respectées ?</li> <li>- Le processus de passation de marché public est-il conforme concernant : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les règles de passation de marché public européennes et nationales/ internes et celles stipulées dans la convention.</li> <li>▪ La documentation sur le respect de la procédure retenue (candidatures, lettres de rejet, notification, contrat).</li> <li>▪ Les principes de transparence, de non discrimination, de traitement équitable et de respect de la concurrence ont-ils été respectés ?</li> </ul> </li> </ul>		
<p><b><u>Contrôle de l'éligibilité des dépenses</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les dépenses sont-elles conformes aux critères d'éligibilité explicités dans le guide méthodologique ?</li> <li>- A-t-on obtenu l'assurance que la dépense n'a pas déjà été subventionnée par un autre financement (UE, régional, local ou</li> </ul>		

1. QUESTIONS DE CONTRÔLE	Oui, le point a été vérifié	Rajouter un commentaire si le point n'a pas pu être vérifié
1.1. Modalités du contrôle		
autre) non déclaré au plan de financement ? Des contrôles existent-ils afin d'éviter le double-financement ?		
<p><b>Dépenses de personnel</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les dépenses sont-elles bien liées aux employés de l'OSC ou autrement justifiées au titres des actions prévues dans la convention?</li> <li>- Les charges de personnel sont-elles justifiées par des documents tels que les contrats de travail, les bulletins de paie (ou tout autre document de valeur probante équivalente), justificatifs de paiement, détail des calculs pour la détermination du coût unitaire du personnel (jour, semaine, mois), fiches de pointage, feuilles de temps spécifiques au projet ?</li> <li>- Le calcul repose-t-il sur les coûts réels (salaires bruts + obligations contractuelles de l'employeur pour l'employé ayant effectivement travaillé sur le projet) ?</li> <li>- Lorsque le personnel ne travaille pas à temps plein sur le projet, le calcul du prorata est-il basé sur une méthode tracée et vérifiable ?</li> </ul>		
<p><b>Voyage et hébergement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les dépenses de déplacement, perdiem et d'hébergement ont-elles été déclarées conformément à une réglementation interne établie par l'OSC ?</li> </ul>		



1. QUESTIONS DE CONTRÔLE	Oui, le point a été vérifié	Rajouter un commentaire si le point n'a pas pu être vérifié
1.1. Modalités du contrôle		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les voyages auxquels ces dépenses se rapportent sont-ils justifiés par les objectifs du projet tels qu'ils étaient prévus dans la demande initiale ?</li> <li>- Les déplacements sont ils circonscrits aux zones géographiques couvertes dans le projet ? Si extérieurs, ont-ils été explicitement validés avec l'AFD ?</li> <li>- Les dépenses de déplacement et d'hébergement sont elles-exclusivement liées à des voyages effectués par des intervenants du projet identifiés par l'OSC ou ses partenaires ?</li> </ul>		
<p><b><u>Les dépenses d'équipement</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le matériel acheté a-t-il été prévu initialement dans la demande de financement ? Si ce n'est pas le cas, y a-t-il une validation de l'AFD par ANO conformément aux dispositions du guide méthodologique (seuil de matérialité &gt; 10 000 € pour les projets de terrain et d'intérêt général) ?</li> <li>- Dans le cas où un bien matériel est valorisé, la méthode d'amortissement est-elle conforme aux règles de la comptabilité générale ?</li> <li>- Si le matériel n'a pas uniquement été utilisé pour le Projet, seule une part des coûts réels est-elle allouée au projet ? Cette part est-elle calculée selon une méthode équitable et justifiée ?</li> </ul>		

1. QUESTIONS DE CONTRÔLE	Oui, le point a été vérifié	Rajouter un commentaire si le point n'a pas pu être vérifié
1.1. Modalités du contrôle		
<p><b><u>Expertises externes</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les dépenses sont-elles liées aux éléments prévus sur cette ligne budgétaire d'après les caractéristiques mentionnées dans la demande de financement ?</li> <li>- Le recours à l'expertise externe a-t-il été réalisé en conformité avec les règles de mise en concurrence et de passation stipulées dans la convention?</li> </ul>		
<p><b><u>Taux de change</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La méthode de conversion appliquée par l'OSC a-t-elle été expliquée et le taux vérifié?</li> <li>- Cette méthode est-elle conforme aux dispositions de l'Article 3.2.3 de la convention ?</li> <li>- Le Bénéficiaire a-t-il spécifié la manière dont il utilisera les sommes générées par les gains de change et compensera les pertes de change pendant la durée de mise en œuvre du projet ?</li> </ul>		

2. LIVRABLES ATTENDUS	Oui, transmis à l'AFD	Non, pourquoi ?
Un rapport de vérification des dépenses, apportant des commentaires sur chacun des contrôles ainsi que le montant des dépenses déclarées inéligibles et incluant notamment une évaluation sur les appels d'offre, les rétrocessions et les valorisations réalisées au cours du projet.		
Une lettre de management reprenant les principales conclusions du rapport de vérification des dépenses et formulant les principales recommandations.		

## XIII.2. Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social

Intitulé de l'appel d'offres : \_\_\_\_\_ (le "Marché")

A : \_\_\_\_\_ (le "Maître d'Ouvrage")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de financement qui la lie au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement et nos sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation de ses marchés et de leur exécution ultérieure.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :
  - 2.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
  - 2.2) avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Projet pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché<sup>1</sup>;
  - 2.3) figurer sur les Listes de Sanctions Financières adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
  - 2.4) en matière professionnelle, avoir commis au cours des cinq dernières années une faute grave à l'occasion de la passation ou de l'exécution d'un marché ;
  - 2.5) n'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
  - 2.6) avoir fait l'objet depuis moins de cinq ans d'une condamnation par un jugement ayant force de chose jugée pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
  - 2.7) être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque mondiale, à compter du 30 mai 2012, et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse

---

<sup>1</sup> Dans l'hypothèse d'une telle condamnation, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

électronique <http://www.worldbank.org/debarr><sup>2</sup>;

2.8) s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés dans le cadre du processus de passation du Marché.

3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :

3.1) actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.

3.2) avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de sélection ou le contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;

3.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

3.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;

3.5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures :

ii. avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considéré ;

iii. être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.

4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial<sup>3</sup>.

5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.

6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

---

<sup>2</sup> Dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

<sup>3</sup> Article à supprimer le cas échéant en cas de marché conclu avec une entreprise publique sans mise en concurrence.

6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que se soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune Pratique Anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous Embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de la France.

6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons également à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux telles que définies dans le plan de gestion environnementale et sociale ou, le cas échéant, dans la notice d'impact environnemental et social fournie par le Maître d'Ouvrage.

7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom :

En tant que :

Signature :

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de<sup>4</sup> \_\_\_\_\_

En date du :

jour de :

---

<sup>4</sup> En cas de groupement, inscrire le nom du Groupement. La personne signant l'offre au nom du Soumissionnaire joindra à l'Offre le Pouvoir confié par le Soumissionnaire.

